



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 77/12 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux :  
En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le : 16 OCT. 2012  
Affiché le : 15 OCT. 2012

L'an deux mille douze, le neuf octobre deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Aussonne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 Octobre 2012

**PRESENTS** : MMES et MM. MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÛN, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, DURAND, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, RIGAUD, LOUBERES, FERTE, MOUNIC, GÉSTA.

#### PROCURATIONS

Monsieur CANEZIN	à	Madame MAUREL
Monsieur BERNES	à	Monsieur ANDUZE
Monsieur LOUGE	à	Monsieur FERTE
Monsieur MARQUIER	à	Madame LIAN

**Secrétaire** : Madame DURAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - POLICE MUNICIPALE - Convention ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune, il convient de signer une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (1 abstention : M. SALAÛN) :**

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'ANTAI.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 09 octobre 2012

Le Maire

Lysiane MAUREL

